

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MALZIEU FORAIN

Séance du 31 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente-et-un mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MALZIEU-FORAIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame ROUQUET Colette, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2023.

**Membres en exercice: 11 Présents: 9 Votants: 8 Pour:8 Contre:0**

**PRÉSENTS** : BASTIDE Nathalie, BOULET Hervé, CHALMETON Hervé, DELMAS Jean, LAURAIRE Franck, MALIGE Damien, PRADAL Marc, SOULIER Jean-Louis

**ABSENTS**: DEVAUD Thomas, ROBERT Joseph

**ABSENTS représentés avec procuration:**

Mr MALIGE Damien a été nommé secrétaire.

**OBJET: Subvention aux associations 2023**

**2023\_28**

Madame la Maire présente aux membres du Conseil Municipal, les demandes de subvention présentées par les associations pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- **DECIDE** d'attribuer en 2023, les subventions aux associations suivantes:

- ADMR la Truyère:	350,00 €
- Les perles de la vallée:	200,00 €
- Association familiale du Malzieu: familiale et 110€ animation hôpital).	160,00 € (50€ association)
- Foyer Culturel Laïque - école publique du Gévaudan :	200,00 €
- APEL Ecole de la présentation Malzieu-Ville :	200,00 €

- **PRECISE** que Madame ROUQUET Colette, ne prend pas part au vote de cette délibération, étant concerné par une des associations.

- **INDIQUE** que le montant total représente 1 110,00 €.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

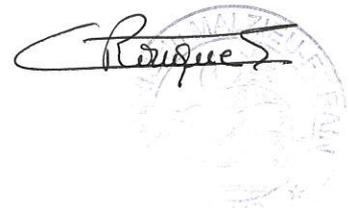
Pour copie conforme.

La Maire,  
Colette ROUQUET.

Rendu exécutoire après

Dépôt en Préfecture le :

et publication ou notification le :



Préfecture de Mende (Lozère)

Date de réception de l'AR: 03/04/2023

048-214800898-20230331-2023\_28-DE